

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Etaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noiron : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaivre : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLIOLLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M.T. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.AYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P. OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Subvention de l'Université de Franche-Comté Contrats doctoraux

Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Mmes Frédérique BAEHR et Karine DENIS-LAMIT, conseillères intéressées ne prennent part ni au débat ni au vote.

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au budget 2021 : 400 000 € Montant de l'opération : 148 081 €

Résumé :

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux d'une durée de trois ans. Le 1^{er} avril 2015, la compétence enseignement supérieur et recherche a été transférée de la Ville au Grand Besançon qui poursuit le financement des contrats doctoraux initiés par la Ville.

Pour l'exercice 2021, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite du financement de 5 contrats doctoraux qui ont débuté en 2019.

Le coût annuel d'un contrat doctoral pour 2021/2022 s'élève à 29 616,14 € charges comprises.

I. Contexte

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux. Il s'agit de contrats de travail de droit public d'une durée de trois ans. Le doctorant contractuel est engagé par l'université pour effectuer des activités de recherche liées à la préparation d'une thèse. Conformément à la législation, il est recruté par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. Cette subvention a pour but de soutenir la recherche sur le territoire du Grand Besançon en finançant des postes supplémentaires pour de jeunes chercheurs. Par convention avec l'Université, les sujets de thèse sont retenus par le Conseil Communautaire sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université : ils doivent être portés par des laboratoires bisontins et présenter un intérêt et des retombées potentielles pour la recherche et l'innovation sur le territoire du Grand Besançon.

L'importance des doctorants dans les laboratoires de recherche mérite d'être soulignée. Le doctorat est une formation pour acquérir la « vision scientifique » indispensable à la réalisation d'un projet de recherche. Mais simultanément, même s'ils sont en formation, les doctorants contribuent à la production scientifique des laboratoires. Le recrutement de bons doctorants en quantité suffisante est un enjeu important pour les laboratoires de recherche du territoire.

Le coût d'un contrat doctoral pour 2021/2022 s'élève à 29 616,14 € charges comprises.

Rappel du soutien GBM :

2019 (7 dont 5 thèses nouvelles)	2020 (5 thèses - 2 ^{ème} annuité)	Projet 2021 (5 thèses - 3 ^{ème} annuité)
207 380 €	148 081 €	148 081 €

II. Proposition

Il est proposé de poursuivre la prise en charge des cinq contrats doctoraux initiés en 2019.

A/ Contrats en cours :

Troisième et dernière annuité en 2021 (Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019)

Sujet de la thèse : Sciences des données appliquées à la sécurité routière dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

École doctorale CP : Carnot-Pasteur

Unité de recherche : Laboratoire de mathématiques de Besançon LmB / UMR 6623 - CNRS

Directrice de thèse : Camélia GOGA

Doctorante : Cécile SPYCHALA

Sujet de la thèse : Investigation d'une immunothérapie cellulaire CART-CELLS, ciblant IL-1RAP dans les cancers solides

École doctorale ES : Environnement - Santé

Unité de recherche : Interaction Hôte Greffon-Tumeur & Ingénierie Cellulaire et Génique

Thérapeutique immuno-Moléculaire des Cancers (TIM-C) / INSERM UMR 1098

Directeur de thèse : Christophe FERRAND

Doctorant : Rafik HADERBACHE

Sujet de la thèse : Population vulnérable, pollution atmosphérique photo-oxydante et vagues de chaleur : une approche des vulnérabilités sanitaires et environnementales à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole (étude C-3PO)

École doctorale ES : Environnement - Santé

Unité de recherche : UMR CNRS Chrono-environnement

Directrice de thèse : Nadine BERNARD

Doctorante : Honorine GAUTHIER-MANUEL

Sujet de la thèse : Micro Robots souples pour la nanomanipulation

École doctorale SPIM : Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Unité de recherche : FEMTO-ST UMR 6174

Directeur de thèse : Michaël GAUTHIER

Doctorant : Maxence LEVEZIEL

Sujet de la thèse : Métrologie et statistiques : de l'horlogerie aux pulsars millisecondes

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

Unité de recherche : Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, département Temps-Fréquence / FEMTO-ST/TF UMR 6174

Directeur de thèse : François VERNOTTE

Doctorant : Antoine BAUDIQUÉZ

En cas d'accord, la dépense fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de la subvention.

Mmes Frédérique BAEHR (3) et Karine DENIS-LAMIT (1), conseillères intéressées ne prennent part ni au débat ni au vote.

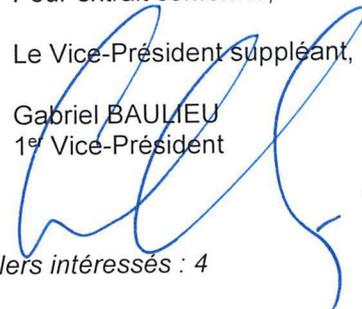
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 148 080,70 € (29 616,14 € x 5 CD) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de cinq contrats doctoraux pour l'année 2021-2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Pour : 116

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Convention relative au financement de contrats doctoraux pour l'année universitaire 2021-2022

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 16/12/2021, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Madame Macha WORONOFF ci-après dénommé « l'UFC ».

Article 1 - Objet

En application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021, la présente convention a pour objet le financement de contrats doctoraux (décret 2009-464 du 23 avril 2009), entre l'Université de Franche-Comté et des doctorants qui poursuivent leurs travaux de recherche dans ses écoles doctorales.

Le montant du financement de Grand Besançon Métropole est égal au montant de la rémunération brute et des charges correspondant au montant réglementaire minimum, pour un service exclusivement consacré aux activités liées à la préparation du doctorat.

La durée de versement ne pourra excéder la durée effective du contrat doctoral.

Article 2 - Exécution

Les sujets de recherche, les laboratoires et les directeurs de thèse ont été retenus par le Conseil Communautaire, sur proposition du Conseil scientifique de l'Université. L'Université de Franche-Comté, employeur du doctorant, fournit obligatoirement à GBM, un rapport annuel détaillé d'avancement des travaux du bénéficiaire. Il permettra au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement des annuités suivantes.

L'UFC s'engage à veiller à ce que le doctorant, à l'issue du contrat, transmette après la soutenance son mémoire définitif à GBM.

Dans l'hypothèse où cette soutenance n'aurait pas lieu, le bénéficiaire remettra à GBM un rapport final suffisamment détaillé sur les travaux qu'il aura effectués.

Article 3 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2022.

Article 4 - Calcul de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention forfaitaire représentant le financement de 5 thèses pour l'année universitaire 2021-2022.

Il s'agit des contrats doctoraux suivants :

* Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019 (troisième et dernière annuité) :

École doctorale CP : Carnot-Pasteur

Sujet de la thèse : Sciences des données appliquées à la sécurité routière dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Unité de recherche : Laboratoire de mathématiques de Besançon LmB / UMR 6623 - CNRS

Directrice de thèse : Camélia GOGA

Doctorante : Cécile SPYCHALA

École doctorale ES : Environnement - Santé

Sujet de la thèse : Investigation d'une immunothérapie cellulaire CART-CELLS, ciblant IL-1RAP dans les cancers solides

Unité de recherche : Interaction Hôte Greffon-Tumeur & Ingénierie Cellulaire et Génique Thérapeutique immuno-Moléculaire des Cancers (TIM-C) / INSERM UMR 1098

Directeur de thèse : Christophe FERRAND

Doctorant : Rafik HADERBACHE

École doctorale ES : Environnement - Santé

Sujet de la thèse : Population vulnérable, pollution atmosphérique photo-oxydante et vagues de chaleur : une approche des vulnérabilités sanitaires et environnementales à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole (étude C-3PO)

Unité de recherche : UMR CNRS Chrono-environnement

Directrice de thèse : Nadine BERNARD

Doctorante : Honorine GAUTHIER-MANUEL

École doctorale SPIM : Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques

Sujet de la thèse : Micro Robots souples pour la nanomanipulation.

Unité de recherche : FEMTO-ST UMR 6174

Directeur de thèse : Michaël GAUTHIER

Doctorant : Maxence LEVEZIEL

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

Sujet de la thèse : Métrologie et statistiques : de l'horlogerie aux pulsars millisecondes

Unité de recherche : Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, département Temps-Fréquence / FEMTO-ST/TF UMR 6174

Directeur de thèse : François VERNOTTE

Doctorant : Antoine BAUDIQUÉZ

Le montant réglementaire minimum de la rémunération brute mensuelle d'un doctorant se monte à 1 758 € (arrêté ministériel du 29 août 2016). En référence à cette rémunération, le montant du financement par GBM, représentant le salaire plus les charges, se monte à 29 616,14 € par an, soit un montant de 148 080,70 € pour cinq thèses.

La subvention versée par Grand Besançon Métropole pour l'année 2021-2022 s'élève à 148 080,70 €.

Article 5 - Résiliation

L'inobservation par l'UFC de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires le

Pour l'Université de Franche-Comté,
La Présidente,

Pour la Communauté Urbaine de Grand
Besançon Métropole,
La Présidente,

Macha WORONOFF

Anne VIGNOT